RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

4191-SD
(06-2021)

FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE SAINT-AVIT-SAINT NAZAIRE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1) CALAMITES AGRICOLES

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 21 mars 2024

À Saint-Avit-Saint-Nazaire **Le** 21 Mars 2024

Le Maire,

MAIRE DE ST-AVIT-SAINT-NAZAIRE 33 (Gironde)

L. FRITSCH

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.